

Accusé de réception en préfecture 001-210100939-20250526-DCM-2025-051-A-DE Date de télétransmission : 28/05/2025 Date de réception préfecture : 28/05/2025

### COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

### N°DCM-2025-051-A

#### **OBJET:**

#### DOMAINE ET PATRIMOINE

Conventions de portage foncier et de mise à disposition avec l'EPF de l'Ain

Immeuble 168 du Clos Bizet Lots n°3 et n°4

Membres en exercice : 27 Membres présents : 20 Membres votants : 27 L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 20 mai 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

## Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

M. CURNILLON représenté par M. MARTINON - Mme RAVOUX représentée par Mme COUTURIER - Mme SOUPE représentée par Mme ROBIN - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS DESFARGES - M. POCHON représenté par M. MATHIAS - M. DUPUPET représenté par M. MORIN - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'exercice du Droit de Préemption Urbain a été délégué à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF), par décision du Maire du 20 juin 2024, pour les parcelles concernées par la Déclaration d'Intention d'Aliéner du site du Clos Bizet. La vente des lots de copropriété n°3 et n°4 a bien été validée, au prix de 65 000,00 €, sur le tènement immobilier suivant :

\* \* \*

N° de Parcelle	Nature terrain	Lieudit	Superficie
C 1739	bâti	168, Rue du Clos Bizet	1386 m²
		Superficie totale	1386 m²
N° de Parcelle	Nature terrain	Lieudit	Superficie
C 1738	bâti	L'Enclos de Bizet	64 m²
Superficie totale			64 m²

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des lots n°3 et n°4 situé au 168 rue du Clos Bizet,

... / ...

Accusé de réception en préfecture 001-210100939-20250526-DCM-2025-051-A-DE Date de télétransmission : 28/05/2025 Date de réception préfecture : 28/05/2025

ACCEPTE le mode de portage de cette opération sur une durée de 12 ans maximum (avec frais de portage de 1,50 % HT l'an) et de mettre à disposition de l'EPF ces logements à titre gratuit,

**AUTORISE** le Maire à signer avec l'EPF de l'Ain les conventions correspondantes, ainsi que toutes les pièces permettant la mise en œuvre de cette affaire.

Ainsi délibéré le 26 mai 2025

Le Maire, Patrick MATHIAS Secrétaire de séance Stéphanie COUTURIER

Acte rendu exécutoire après : Affichage ou notification

Le

2 8 MAI 2025

Et dépôt en Préfecture

Le:

2 8 MAI 2025

Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.